

ORDONNANCE COLLECTIVE

Initier un prélèvement sanguin pour évaluer le risque cardiovasculaire en prévention primaire à partir du bilan lipidique

Établissement GMF Mascouche

Numéro de l'ordonnance collective : # 4

Période de validité : 3 ans (Avril 2026)

SITUATION CLINIQUE

- Tout usager de 18 ans et plus admissible selon les indications
- Applicable dans un secteur de première ligne où le service est offert (ex. : GMF-U, GMF intra muraux, GMF extra muros, GAP, etc.).

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES VISÉES

Activités réservées de l'infirmier(ère) :

1. Évaluer la condition physique et mentale de la personne symptomatique;
2. Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance;
3. Effectuer des examens et des tests diagnostiques invasifs, selon une ordonnance;
4. Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes;
5. Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, incluant le monitoring et les ajustements thérapeutiques infirmiers.

PROFESSIONNELS AUTORISÉS

Infirmier(ère)s œuvrant au GMF Mascouche qui possèdent la formation pertinente, les connaissances et les compétences nécessaires.

INDICATIONS

- Adultes âgés de 40 à 75 ans ne prenant pas de statine;
- Adultes de 18 à 75 ans ne prenant pas de statine et qui ont au moins un facteur de risque cardiovasculaire dans la liste que voici :
 - Facteurs augmentant le risque cardiovasculaire :
 - Antécédents familiaux de dyslipidémie
 - Antécédents familiaux d'événements cardiovasculaires précoces (père < 55 ans ou mère < 65 ans)
 - Ménopause précoce (avant 40 ans)
 - Hypertension artérielle
 - Hypertension gestationnelle

Ordonnance collective du GMF Mascouche

Initier un prélèvement sanguin pour évaluer le risque cardiovasculaire en prévention primaire à partir du bilan lipidique

- Maladies inflammatoires chroniques (intestinales, rhumatismales, cutanées)
- Maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC)
- Obésité abdominale (tour de taille femme ≥ 80 cm, homme ≥ 94 cm ou IMC ≥ 30)
- Signes cliniques de dyslipidémie
- Tabagisme (aussi considérer consommation de drogues douces (p.ex. cannabis) ou dures (p.ex. cocaïne))

CONTRE-INDICATIONS

- Usager déjà sous statine
- Si résultats de bilan lipidique au Dossier santé Québec (DSQ) qui datent de moins de 3 ans, ne pas refaire les tests.

PROTOCOLE MÉDICAL

1. DIRECTIVES à l'infirmier(ère):

- Procéder à une discussion partagée et éclairée avec l'usager sur l'évaluation globale de leur risque cardiovasculaire :
 - Les avantages du dépistage (évaluation du risque cardiovasculaire);
 - Les inconvénients du dépistage;
 - La nature du test (ponction veineuse);
 - Les limites du calculateur de risque cardiovasculaire (estimation imparfaite du risque plus ou moins 5%);
 - Le mode de communication des résultats;
 - Le type de suivi si le résultat est anormal (prélèvement sanguin de contrôle, traitement non pharmacologique, traitement pharmacologique).
- Si l'usager désire le dépistage :
 - Effectuer :
 - Bilan lipidique complet non à jeun (Cholestérol total, Cholestérol-HDL, Cholestérol LDL, triglycérides).
- Lorsque l'infirmière reçoit le résultat de laboratoire :
 - Calculer le risque cardiovasculaire sur 10 ans en utilisant la calculatrice : Prévention des maladies cardiovasculaires: aide à la décision (INESSS 2019) ou Calculatrice CVD risk calculator;
 - Présenter à l'usager l'impact des différents facteurs de risque sur le risque cardiovasculaire au moyen de l'outil précédent;
 - Prodiguer les conseils appropriés en matière de maintien et d'adoption de saines habitudes de vie (exercice physique, alimentation, tabagisme, consommation d'alcool, gestion du stress). Feuille de suivi interactif saines habitudes de vie.
- Diriger l'usager vers une IPSPL ou un médecin si :
 - Le résultat de triglycérides (TG) est égal ou supérieur à 5,6 mmol/L;
 - Le résultat du Cholestérol total (CT) est égal ou supérieur à 8 mmol/L (possibilité d'hypercholestérolémie familiale);
 - Le risque cardiovasculaire sur 10 ans selon le score Framingham est :
 - Supérieur ou égal à 11% (risque modéré ou élevé) **ET** que, **après décision partagée**, l'usager **envisage une médication** (statine) pour diminuer son risque cardiovasculaire.
- Documenter au dossier de l'usager :
 - L'indication clinique ayant mené à l'initiation de l'ordonnance collective;
 - La date et l'heure de la consultation;
 - Les réactions de l'usager et les résultats de la consultation;

Ordonnance collective du GMF Mascouche

Initier un prélèvement sanguin pour évaluer le risque cardiovasculaire en prévention primaire à partir du bilan lipidique

- L'enseignement fait à l'utilisateur et à son réseau de soutien.

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

Référer directement au médecin/ IPSPL, sans appliquer cette ordonnance collective, l'utilisateur ayant une ou plusieurs de ces conditions cliniques :

- Antécédent familial d'hypercholestérolémie (HF)
- Usager diabétique (type 1 ou 2) âgé de 40 ans et plus
- Usager diabétique depuis 15 ans ou plus (type 1 ou 2) âgé de 30 ans et plus.
- Usager diabétique ayant une maladie microvasculaire (rétinopathie, néphropathie, neuropathie)
- Usager avec un débit de filtration glomérulaire estimé de moins de 60 mL/min/1.73m² OU un rapport albumine-créatinine (RAC) plus grand que 3 mg/mmol
- Preuve clinique d'athérosclérose (MCAS, AVC, ICT, AAA, maladie vasculaire périphérique, etc)

- Important : Pour toute urgence, problème ou question, l'infirmier(ère) doit contacter l'IPSPL ou un médecin selon la trajectoire.

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN RÉPONDANT-IPSPL

L'infirmier(ère) doit diriger l'utilisateur vers l'IPSPL répondante ou vers le médecin répondant dans certaines situations. Il est important de noter que la décision ou l'action nécessaire en dehors du champ d'exercices de l'IPSPL cette dernière aura la responsabilité de contacter un médecin identifié selon la trajectoire (GAP, GMF-U, GMF intra-muros).

OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES

Canadian Cardiovascular Society. (2021). 2021 Canadian Cardiovascular Society Guideline for the Management of Dyslipidemia for the Prevention of Cardiovascular Disease in Adults. Repéré à :

[https://www.onlinecjc.ca/article/S0828-282X\(21\)00165-3/fulltext](https://www.onlinecjc.ca/article/S0828-282X(21)00165-3/fulltext)

Institut National d'Excellence en Santé et Services Sociaux (INESSS). (2017). Prévention du risque cardiovasculaire - Synthèse des recommandations . Repéré à :

https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/Medicaments/Statinés_synthese_recommandations.pdf

Institut National d'Excellence en Santé et Services Sociaux (INESSS). (2017). Statines, hypolipémiants et diminution du risque cardiovasculaire . Repéré à <https://www.inesss.qc.ca/publications/repertoire-des-publications/publication/statines-hypolipemians-et-diminution-du-risque-cardiovasculaire.html>

Institut National d'Excellence en Santé et Services Sociaux (INESSS). (2017). Feuille de suivi interactive . Repéré à https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/Medicaments/Statine_Feuille-suivi-Interactive_.pdf

Institut National d'Excellence en Santé et Services Sociaux (INESSS). (2019). Prévention des maladies cardiovasculaires: Aide à la décision. Repéré à <http://calculatricercv.inesss.qc.ca/>

Institut National d'Excellence en Santé et Services Sociaux (INESSS). (2021). Prévention du risque cardiovasculaire - Patients sans conditions cliniques particulières . Repéré à https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Algo_statines/Prevcardiosans/PrevRisqueCV-sans-algo_1.pdf

Ordonnance collective du GMF Mascouche

Initier un prélèvement sanguin pour évaluer le risque cardiovasculaire en prévention primaire à partir du bilan lipidique

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR/IPSPL PRESCRIPTEUR

Voir liste des médecins et IPSPL signataires du GMF Mascouche.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Dans le service de première ligne: médecin traitant/IPSPL si présent ou le médecin de garde au sans rendez-vous du GMF.

PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

1. ÉLABORATION DE LA VERSION ACTUELLE

Dr Mathieu Pelletier, médecin de famille, GMF-U du Nord de Lanaudière
Dr Samuel Boudreault, médecin de famille, GMF-U du Nord de Lanaudière
Jade Rémy, IPSPL

2. VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE

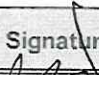
Dr Mathieu Pelletier, médecin de famille, GMF-U du Nord de Lanaudière
Dr Samuel Boudreault, médecin de famille, GMF-U du Nord de Lanaudière
Jade Rémy, IPSPL
Josée Coderre, conseillère cadre en soins infirmiers
Comité clinique de la Direction des soins infirmiers
GMF Médi-Centre Mascouche :
Dre Myriam Audette, médecin de famille
Nancy Beaudoin, inf.clin.

3. APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE

MÉDECINS/IPSPL SIGNATAIRES (HORS ÉTABLISSEMENT)

Le ou les médecins signataires sont les médecins qui adhèrent à l'ordonnance collective et qui, de ce fait, donnent leur approbation et permettent à un professionnel ou à une personne habilitée d'exercer une activité professionnelle auprès des patients visés par l'ordonnance.

Hors établissement, la signature des médecins signataires est requise l'approbation de la version actuelle de l'ordonnance, sauf dans le cas d'un GMF lié à un établissement, alors seule la signature du représentant du CMDP de l'établissement est requise.

Nom et prénom	Numéro de permis	Signature	Téléphone	Télécopieur
Audette, Myriam	192163			
Beauchemin, Marilou	1205251			
Beauséjour, Isabelle	116738			

Ordonnance collective du GMF Mascouche

Initier un prélèvement sanguin pour évaluer le risque cardiovasculaire en prévention primaire à partir du bilan lipidique

Nom et prénom	Numéro de permis	Signature	Téléphone	Télécopieur
Blais-Rétamal, Mélinka	116477			
Dahoumane, Hassina	113023			
Duguay, Christine	103149			
Greceanu, Claudia	117052			
Helszajn, Judith	191209			
Kaced, Nadia	111613			
Lavoie, Marie-Ève	110526			
Lefebvre, Véronique	1044254			
Lord, Marie-Christine	113596			
Ménard, André	176262			
Zerrouki, Fouad	120884			
Macameau,Andréanne IPSPL	IPSPL 810283			

RÉVISION

1. Date d'entrée en vigueur : Avril 2023

Date de la dernière révision (si applicable) :

Date prévue de la prochaine révision : Avril 2026